



REGLEMENT

Semi-Marathon de Cabourg

En s'inscrivant au Semi-Marathon de Cabourg, le participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions, en ce compris ses annexes.

ARTICLE 1 – ORGANISATEURS

Le Semi-Marathon de Cabourg est un évènement sportif organisé par la Société SPORTS CONCEPT ORGANISATION, inscrite au RCS de Nanterre B 801 267 436 et ayant son Siège Social au 40 rue du Mont-Valérien 92210 Saint-Cloud (ci-après, « l'Organisateur » ou « l'Organisation »).

ARTICLE 2 – L'ÉPREUVE

Le Semi-Marathon de Cabourg propose une épreuve de Semi-Marathon en solo (épreuve chronométrée).

Ci-après (l'« Epreuve »).

Le parcours pourra être modifié à la discrétion de l'Organisateur jusqu'au jour de l'évènement.

Le tracé est mesuré selon les normes en vigueur et est conforme au règlement fédéral et international des courses sur route (FFA et IAAF).

Les participants disposent d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours. Une barrière horaire sera positionnée au passage de la seconde boucle du parcours (KM 10,5 environ). Au-delà d'1h15 de course au passage de cette barrière horaire, le Directeur de Course pourra décider unilatéralement de mettre le participant hors course et sa décision sera sans appel. Le participant devra alors remettre son dossard ainsi que sa puce au Directeur de Course. Tout participant qui décidera de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et la responsabilité de l'Organisateur sera dérogée en cas d'accident.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

L'épreuve du Semi-Marathon est ouverte à tous coureurs, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de 17 ans minimum au jour de l'Epreuve.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (cf annexe). En acceptant le présent règlement, l'autorisation parentale est réputée acceptée et opposable.

Toute inscription est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'un remboursement même partiel sauf en cas de souscription à la garantie remboursement (article 7 ci-dessous).

Toute personne qui rétrocédera son dossard à une tierce personne sans l'accord express de l'Organisateur sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'Organisation déclinant toute responsabilité dans cette hypothèse.

ARTICLE 4 - MODALITES D'INSCRIPTION

4.1 Inscriptions

Inscriptions en ligne jusqu'à 5 jours avant la date de l'évènement*:

- sur le Site www.semimarathoncabourg.fr
- ou sur le site www.klikego.com

Aucune inscription par courrier, téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

*Afin de garantir les conditions de sécurité optimales aux participants, l'Organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment avant cette date, et notamment dans le cas où le quota maximum de coureurs inscrits aura été atteint.

4.2 Droits d'inscription *:

Le montant des droits d'inscription est indiqué sur le site de l'Organisation www.semimarathoncabourg.fr

Ces droits d'inscription comprennent une bouteille d'eau et un ravitaillement solide à l'arrivée et une médaille (pour les médailles personnalisées, cf « options » infra).

Options :

Envoi du dossard par courrier : 12€

Garantie remboursement : 8€

Médaille personnalisée : 8€ (plaque adressée à domicile après la Course mentionnant nom/prénom/et chrono réalisé)

Résultats par sms : 1€

Tee-shirt : 20€

4.3 Pièces obligatoires à enregistrer sur le site Klikego au plus tard 5 jours avant l'Epreuve (sauf « envoi dossard à domicile », cf art.6):

- licence sportive Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass' J'aime courir » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition
- ou d'une licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes , en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle est mentionnée « la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de « la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- Les non licenciés majeurs devront satisfaire au Parcours Prévention Santé en se connectant, dans les trois mois précédant la Course sur la plateforme pps.athle.fr pour suivre les différentes étapes vouées à les sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied. Une attestation de fin de parcours sera délivrée aux participants et devra obligatoirement être fournie à l'Organisation pour valider leur inscription via leur compte Klikego.
- L'inscription d'un enfant mineur implique l'acceptation automatique du présent règlement et de l'autorisation parentale qui est jointe en annexe (annexe 1). Les non licenciés mineurs doivent remplir le questionnaire ci-annexé (annexe 2). Ce questionnaire est confidentiel et ne doit pas être communiqué à l'Organisation. Si l'enfant a répondu OUI à une seule des questions, alors il devra présenter à l'Organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, établi par un médecin et datant de mois d'un an à la date de la Course.

L'inscription sera effective à la réception du règlement. La participation sera conditionnée à la validation des documents visés, par l'Organisateur.

Le participant qui n'aura pas fourni les éléments requis ne pourra retirer son dossard ni être remboursé de son inscription.

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait du dossard.

ARTICLE 5- RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu sur le Village de la Course, aux jours, heures et à l'adresse mentionnés sur le site de la Course (www.semimarathoncabourg.fr).

Aucun dossard ne pourra être délivré sans les éléments visés en 4.3

ATTENTION : AUCUN RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE (JOUR DE LA COURSE)

ARTICLE 6 – ENVOI DES DOSSARDS A DOMICILE

Les participants peuvent souscrire à l'option « envoi dossard à domicile » jusqu'à 40 jours avant l'Epreuve.

Les dossards seront envoyés aux participants environ 10 jours avant la date de l'Epreuve au nom et à l'adresse indiqués sur le site au moment de l'inscription.

Les participants ayant souscrit à cette option devront avoir complété leur dossier au plus tard 40 jours avant l'Epreuve (téléchargement de la licence / PPS sur Klikego ou par mail à liza@semimarathoncabourg.fr).

A défaut d'avoir communiqué ces éléments dans les délais, les dossards devront être récupérés aux lieux et dates mentionnés à l'article 5 ci-dessus et l'option ne sera pas remboursée.

ARTICLE 7 - GARANTIE REMBOURSEMENT

Une garantie remboursement facultative d'un montant individuel de 8€ est proposée aux participants leur permettant l'annulation et le remboursement de leur inscription, sans condition.

L'annulation de la Course par l'Organisateur n'est pas couverte par cette garantie remboursement.

En cas d'activation de cette garantie remboursement, 80% du montant de l'inscription et des options (hors montant de la garantie remboursement et frais de transaction bancaire) sera remboursé au participant.

Pour être recevables, les demandes de remboursement devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : liza@semimarathoncabourg.fr au plus tard 5 jours avant l'Épreuve.

En cas de souscription à l'option « envoi à domicile », l'option ne pourra plus être activée après l'envoi des dossards.

ARTICLE 8 – PRIMES

Les récompenses suivantes seront attribuées (paiement par chèque sous 1 mois maximum sous réserve des résultats du contrôle anti-dopage) :

HOMME :

- 1^{er} homme toutes catégories confondues : 500€
- 2^e homme toutes catégories confondues : 300€
- 3^e homme toutes catégories confondues : 200€

FEMME :

- 1^{er} femme toutes catégories confondues : 500€
- 2^e femme toutes catégories confondues : 300€
- 3^e femme toutes catégories confondues : 200€

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'Organisation ainsi que ceux des participants.

Il est rappelé à chacun des participants l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 10 - JURY/ CHRONOMETRAGE

Le Jury officiel de la Course est composé d'un juge arbitre et de 2 chronométreurs officiels désignés par l'Organisateur, et dont les pouvoirs de décision sont sans appel.

Le chronométrage est assuré par la société BREIZH CHRONO. Chaque participant se verra remettre une puce électronique qui sera initialisée sur la ligne de départ. Le temps de chaque concurrent sera donc un temps réel, et non un temps décompté à partir du coup d'envoi de l'Epreuve.

Un concurrent qui ne respectera pas le tracé de l'Epreuve sera automatiquement disqualifié.

ARTICLE 11 - SECURITE /SERVICES GENERAUX

Sécurité : La sécurité des Epreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs et les forces de l'ordre.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Les écouteurs sont interdits sur le parcours

Service médical : Un service médical composé au minimum d'un médecin et d'équipes de secouristes sera disponible sur l'aire d'arrivée. Des unités mobiles sont également prévues en cas de nécessité sur le parcours. Les équipes de secours pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Cette décision sera sans appel.

Les participants sont invités à remplir le verso du dossard avec ses nom et prénom, téléphone d'urgence, et devront indiquer lisiblement tout problème médical éventuel (allergies, soins particuliers, traitements, etc.) ainsi que leur groupe sanguin.

Contrôle anti-dopage : Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur les Epreuves. Chaque participant s'engage à respecter l'interdiction de dopage et les dispositions mises en place par l'Organisateur pour le contrôle anti dopage.

Dossards : Pour l'ensemble des Epreuves, le dossard fourni par l'Organisateur devra être porté pendant toute la course, attaché sur le devant du maillot par 4 épingles et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Les ceintures porte dossards sont interdites.

Les dossards sont non cessibles, et il est interdit de les dupliquer, de les masquer en tout ou en partie et/ou de les découper.

ARTICLE 12 - RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement solide est prévu au 10^{ème} km environ ainsi qu'à l'arrivée.

Un ravitaillement liquide est prévu aux km 5, 10 et 15.

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites sur le parcours ainsi que sur les aires de départ et d'arrivée.

ARTICLE 13 - DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur, ses partenaires ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, et/ou sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 14 – CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant et sont informés que leurs résultats pourront être publiés sur le site internet de l'Epreuve. S'ils souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, les participants devront expressément en informer l'Organisateur à l'adresse suivante : eric@semimarathoncabourg.fr.

ARTICLE 15 - ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement ou d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

ANNEXE 1 AUTORISATION PARENTALE – DECHARGE DE RESPONSABILITE

En validant l'inscription de mon enfant mineur, j'accepte le règlement de la Course et valide automatiquement la présente autorisation parentale :

J'accepte que mon enfant inscrit à la course (nom, prénom, année de naissance et adresse figurant sur la fiche d'inscription) participe à l'épreuve du Semi-Marathon de Cabourg.

Je déclare que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à la course et qu'il a rempli le questionnaire ci-annexé (annexe 2).

Par les présentes, je décharge l'Organisateur de toute responsabilité quant aux blessures et/ou dommages matériels et/ou corporels subis ou occasionnés par mon enfant y compris en cas de vol ou dégradation de ses biens, à l'occasion de sa participation et renonce à toutes poursuites ou revendications de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'Organisateur à cet égard.

Je déclare avoir souscrit toute assurance relative à sa participation, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par mon enfant ou causés à des tiers de son fait. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur.

J'autorise expressément l'Organisateur, ses partenaires ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire les nom, image, voix et la prestation sportive de mon enfant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNEXE 2
QUESTIONNAIRE MEDICAL POUR LES MINEURS
(document confidentiel – à ne pas communiquer à l'organisateur)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille ☐	un garçon ☐	Ton âge : __ __ ans
Depuis l'année dernière		OUI NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		☐ ☐
As-tu été opéré (e) ?		☐ ☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		☐ ☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		☐ ☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		☐ ☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		☐ ☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		☐ ☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		☐ ☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		☐ ☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		☐ ☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		☐ ☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		☐ ☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		☐ ☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		☐ ☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		☐ ☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?		☐ ☐
Pleures-tu plus souvent ?		☐ ☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		☐ ☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		☐ ☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		☐ ☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		☐ ☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		☐ ☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		☐ ☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		☐ ☐

Si vous avez répondu oui à l'une des questions, vous devez fournir à l'Organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Si vous avez répondu NON à l'ensemble des questions, vous n'avez pas de certificat médical à fournir et l'acceptation de ce règlement vaut attestation.

